

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

N°D2026-02-12-007

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

12/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 février 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, WATRELOT Patricia, HAGNERE Patricia, COUELLE Doriane

### ÉTAIENT EXCUSES :

GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

**Objet :**  
**Suppression d'un  
poste d'adjoint  
technique  
principal de 1<sup>ère</sup>  
classe à temps  
complet à  
compter du 1<sup>er</sup>  
avril 2026**

Pouvoirs:

HAJA Manuel à Didier BONNET  
Audrey VANHOUTTE à Nathalie GORAJSKI  
Laurent GALAS à Jean-Claude ANDRIES  
David BIRMANN à Doriane COUELLE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Madame ZYMNY Alice est désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au vu du départ à la retraite de l'agent.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, 26 voix pour et 0 voix contre,**

**DECIDE** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 18 février 2026

La secrétaire de séance,



Alice ZYMNY

Le Maire,



Valérie CUVILLIER